

6. Inégalités de revenus

Définitions

Une manière de mesurer les inégalités de revenus est de comparer les revenus **totaux des 20 % des individus les plus aisés et ceux des 20 % des individus les plus modestes**. Ces revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement ainsi que les revenus du patrimoine et les prestations sociales, et sont nets des impôts directs. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages dits « ordinaires » les personnes sans habitation, vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activité, indemnités chômage, retraites et pensions, revenus fonciers et financiers), les revenus exonérés (heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime soignants, fonds de solidarité pour les entreprises), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et les prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond ainsi à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il est proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est légèrement différent (en particulier, il ne comprend pas le loyer imputé aux ménages propriétaires occupants, mais intègre à l'inverse les aides au logement).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Rapport interquintile des masses de niveaux de vie : mesure de la disparité relative de la distribution des niveaux de vie. Il rapporte la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % d'individus les plus riches à celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

Enjeux

L'OCDE et le FMI ont montré que l'accroissement des inégalités peut avoir un impact négatif sur le développement économique de tous. La lutte contre les inégalités est un objectif en soi, qui va dans le même sens que l'enjeu d'efficacité économique.

En matière d'inégalités de revenus, de nombreux indicateurs existent. La plupart ont toutefois l'inconvénient d'être difficiles à mesurer de façon fréquente et précise, soit parce qu'ils demandent de connaître la totalité de la distribution de revenus, soit parce qu'ils se prêtent mal aux techniques

de sondage dès que l'échantillon devient trop restreint. L'indicateur rapportant le revenu du neuvième décile au premier décile présente en outre l'inconvénient de ne pas prendre en compte le revenu des plus riches.

Au total, l'indicateur retenu ici présente l'avantage d'être mis à jour de manière fiable chaque année, en France comme dans les autres pays européens, et de rendre compte de la concentration des revenus monétaires.

Principaux résultats

En 2021, les 20 % des individus les plus pauvres vivant en logement ordinaire en France métropolitaine détiennent 8,6 % de la masse totale des niveaux de vie par unité de consommation. À l'opposé, les 20 % des individus les plus aisés détiennent 38,3 % de la masse totale des niveaux de vie. Ainsi les 20 % des individus les plus aisés ont un niveau de vie 4,5 fois plus élevé que le niveau de vie des 20 % des individus les plus pauvres.

Ce ratio augmente nettement en 2021 (+ 0,4 point) après avoir baissé en 2020 de 0,1 point. Le niveau de vie après redistribution des ménages les plus modestes, qui avait été soutenu en 2020 par des dispositifs d'aide, recule en 2021 avec notamment les non-reconductions de l'aide exceptionnelle de solidarité et de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire¹. À l'inverse, les ménages les plus aisés sont peu affectés par l'arrêt de ces aides exceptionnelles ciblées sur les plus bas revenus et bénéficient en 2021 d'une hausse des revenus d'activité et du patrimoine en lien avec la reprise de l'activité.

Le rapport inter-quintile mesurant les inégalités de niveau de vie reste stable autour de 4 de 1996 à 2004 puis progresse pour atteindre un point haut entre 4,4 et 4,5 de 2010 à 2012 après la crise financière. Il baisse ensuite significativement en 2013 du fait de la diminution des revenus du patrimoine et de la hausse des impôts directs et de la fiscalité sur les placements mais remonte à partir de 2018. Il rejoint en 2018 son niveau élevé de 2010-2012.

Les inégalités de niveau de vie sont légèrement plus élevées chez les hommes (4,5) que chez les femmes (4,4). Elles sont un peu moins fortes (3,9) chez les plus de 65 ans : la moins grande disparité des pensions de retraite, comparativement aux revenus d'activité des 18-64 ans, fait plus que compenser les larges écarts de revenus du patrimoine au sein de cette classe d'âge.

Le système socio-fiscal joue en France un rôle prépondérant pour contenir les inégalités monétaires, via la redistribution. En 2021, avant transferts redistributifs, le rapport entre les niveaux de vie des 20 % les plus aisés et les niveaux de vie des 20 % les moins aisés est de 8,2 en France métropolitaine. Le système socio-fiscal français réduit donc de près de la moitié les inégalités entre ces deux groupes de ménages. En dépit de la hausse constatée en 2021, il a par ailleurs en grande partie contenu la progression de ces inégalités depuis 2004 : le rapport entre les niveaux de vie des plus aisés et des plus modestes augmente de 0,5 point entre 2004 et 2021 contre 1,6 point avant transferts redistributifs sur la même période.

Comparaisons européennes

Selon l'enquête Statistiques sur les ressources et condition de vie (partie française du dispositif européen EU-SILC), la source de référence pour les comparaisons européennes, en 2021², le rapport

¹ " En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent ", *Insee Première*, novembre 2023.

inter-quintile des masses de niveaux de vie est de 4,6 en France hors Mayotte, contre 4,7 dans l'Union européenne (cf. graphique 1). La France a ainsi une dispersion des niveaux de vie légèrement inférieure mais proche de la moyenne européenne. Avec des ratios inférieurs ou égaux à 3,5, la Slovaquie, la Slovénie et la Tchéquie sont les trois pays où le ratio est le plus faible. À l'inverse, la Bulgarie (7,3), la Lituanie (6,4) et la Lettonie (6,3) se distinguent par un niveau d'inégalités très fort.

Tableau 1 - Rapport inter-quintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20 sur différentes populations

Année	Ensemble	Genre		Age		
		Femmes	Hommes	Moins de 18 ans	18 à 64 ans	65 ans et plus
2002	4,1	4,0	4,1	3,9	4,1	3,8
2003	4,0	4,0	4,1	3,9	4,2	3,7
2004	4,0	4,0	4,1	3,8	4,1	3,8
2005	4,2	4,2	4,2	4,1	4,3	3,9
2006	4,3	4,3	4,3	4,1	4,3	4,2
2007	4,2	4,2	4,3	4,0	4,3	4,0
2008	4,3	4,3	4,3	4,1	4,3	4,0
2009	4,3	4,3	4,3	4,2	4,4	4,0
2010 ¹	4,5	4,5	4,5	4,4	4,5	4,3
2010	4,5	4,5	4,5	4,4	4,5	4,1
2011	4,6	4,6	4,6	4,5	4,7	4,2
2012	4,6	4,5	4,6	4,5	4,7	4,0
2012 ²	4,6	4,5	4,6	4,4	4,7	4,1
2013	4,3	4,3	4,3	4,1	4,4	4,0
2014	4,3	4,3	4,4	4,1	4,5	3,8
2015	4,4	4,3	4,4	4,1	4,5	3,8
2016	4,3	4,2	4,3	4,1	4,5	3,7
2017	4,3	4,3	4,4	4,2	4,5	3,8
2018	4,5	4,4	4,6	4,3	4,7	3,8
2019	4,4	4,3	4,4	4,2	4,5	3,8
2020 ³	4,2	4,2	4,3	4,0	4,4	3,7
2020 ^{3,4} (p)	4,1	4,1	4,1	4,1	4,2	3,6
2021 ⁴ (p)	4,5	4,4	4,5	4,5	4,6	3,9

(p) : Données provisoires.

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête patrimoine 2010.

2. L'enquête française a été renouvelée en 2012. Par ailleurs, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-2015.

3. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

4. À partir de 2020, cette série est calculée avec une chaîne de production de l'ERFS renouvelée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi (EEC3).

Champ : France métropolitaine, individus appartenant à un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

Tableau 2 - Rapport inter-quintile des masses de niveau de vie avant et après redistribution

Année	Avant redistribution	Après redistribution
1996	7,0	4,1
1997	7,0	4,0
1998	7,0	4,0
1999	7,2	4,1
2000	7,2	4,1
2001	7,0	4,1
2002	6,6	4,0
2003	6,7	4,0
2004	6,6	4,0
2005	6,7	4,1
2006	6,8	4,2
2007	6,7	4,2
2008	6,8	4,2
2009	7,0	4,2
2010	7,5	4,4
2011	7,8	4,5
2012	8,0	4,4
2013	7,4	4,2
2014	7,7	4,2
2015	7,9	4,2
2016	8,0	4,2
2017	8,0	4,2
2018	8,1	4,3
2019	7,8	4,2
2020 ¹ (p)	7,7	4,1
2021 (p)	8,2	4,5

(p) : Données provisoires.

1. Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

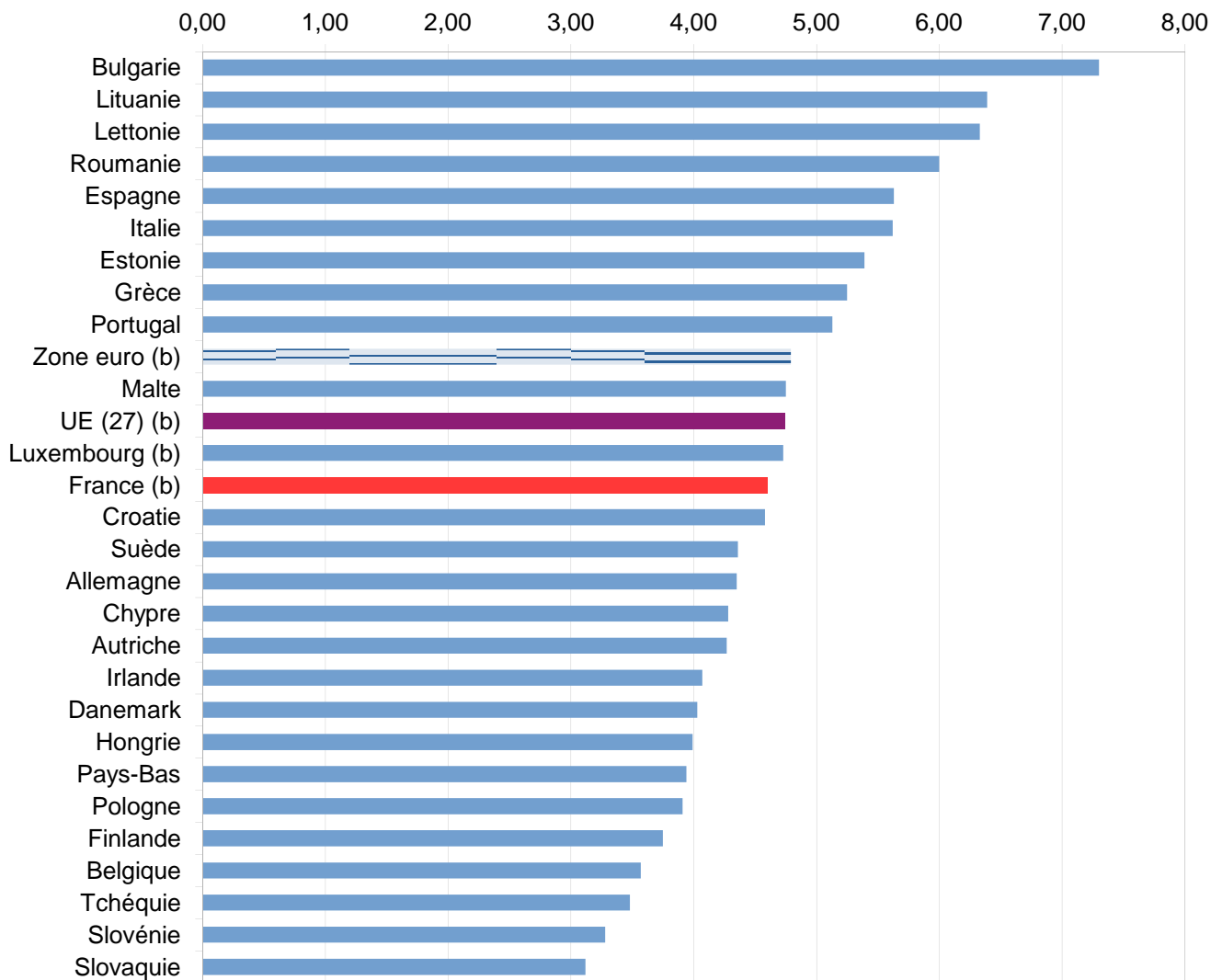
Note : les données de 1996 à 2019 sont réropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles présentées dans le tableau 1 ou diffusées par ailleurs [le](#) site de l'Insee (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

Champ : France métropolitaine, individus appartenant à un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux réropolées 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2021.

Graphique 1 - Rapport inter-quintile des masses de niveau de vie en 2021

Rapport inter-quintile des masses de niveau de vie en 2021



(b) Rupture de série. Pour la zone Euro, la série est relative à 2020.

Note : la rupture de série pour la France est due à la prise en compte des départements d'outre-mer dans le champ de l'enquête (hors Mayotte) depuis 2022.

Source : EU-SILC, Eurostat (extraction au 10/11/2023)

<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tessi180/default/table?lang=fr>

L'année retenue n'est pas celle de l'enquête SILC des publications d'Eurostat (N) mais celle de la perception des revenus (N-1).

Annexe

Sources

Deux sources différentes sont utilisées pour les résultats présentés ici : ERFS, qui est la source de référence pour les données françaises, et SRCV (partie française du dispositif européen EU-SILC), qui est la source de référence pour les comparaisons européennes.

Les statistiques présentées pour la France ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2021. En 2021, l'enquête s'appuie sur un échantillon représentatif de plus de 43 000 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc, notamment, les personnes vivant en institution ainsi que les personnes sans domicile.

L'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (Dispositif SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European union – Statistics on income and living conditions*). Ce dispositif est une enquête en face-à-face portant sur les revenus (de l'année civile précédant la collecte), la situation financière et les conditions de vie des ménages. Depuis la collecte de 2008, les données de revenu sont récupérées par appariement avec les fichiers administratifs et sociaux (DGFiP, CNAF, CCMSA et CNAV). Elle sert de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. Les données sont collectées annuellement au moyen d'une enquête en panel. En 2021, 17 000 ménages ont répondu. L'enquête porte sur les ménages résidant en France hors Mayotte depuis 2022 (France Métropolitaine uniquement avant 2022).

L'ERFS est privilégiée pour les analyses nationales en raison de la plus grande taille de son échantillon. De légères différences conceptuelles et l'effet de sondage expliquent les écarts entre les deux sources.

Pour en savoir plus

« En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n°1973, novembre 2023

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5431993>

« Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in Revenus et patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2021. :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371279?sommaire=5371304>